



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 020/2023
SÉANCE N°01 DU 16 JANVIER 2023

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DORÉMI POUR DES RÉNOVATIONS PERFORMANTES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 10 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 37), Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 17 h 42), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 19), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 21), Antoine Caplan (à partir de 17 h 23) et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 55), Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 17 h 42).

Était absent ou excusé

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 20 janvier 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION
ET DORÉMI POUR DES RÉNOVATIONS PERFORMANTES**

Rapporteur : Florian Bercault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2018 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2019/2024, et notamment les actions 3 et 4 pour la requalification du parc privé,

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 février 2020 modifiant le PLH 2019/2024 pour intégrer les 14 communes de l'ex-Pays de Loiron,

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2022 pour l'évaluation à mi-parcours du PLH 2019/2024,

Considérant l'intérêt que représente pour Laval Agglomération l'activité de DORÉMI pour des formations des acteurs locaux en vue de favoriser des rénovations performantes des logements individuels,

Considérant le projet de convention relative à l'attribution d'une subvention ainsi que la charte du territoire engagé dans la rénovation performante présentés,

Après avis favorable de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention relative à l'attribution d'une subvention et de la charte du territoire engagé dans la rénovation performante sont approuvés.

Article 2

Le bureau communautaire attribue à DORÉMI une subvention de 13 400 € (treize mille quatre cent euros) maximum, qui sera ajustée en fonction du nombre de bénéficiaires formés.

Article 3

La dépense correspondante est inscrite au budget et APCP du PLH 2019/2024 de Laval Agglomération.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Le président ou son représentant est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et les avenants éventuels.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault